



# Commission Départementale des Activités Sportives Section SENIORS

## Procès-Verbal n° 3

Réunion Restreinte du :	<b>Mardi 29 août 2023</b>
Présidence :	<b>M. Emile TASSISTRO</b>
Présent :	<b>M. Patrick GUIGUES</b>
Assiste :	<b>M. André VITIELLO (Secrétaire Général)</b>

### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).  
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.  
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.  
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.  
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### CORRESPONDANCE

**US BANDOL** : Désengagement de son équipe D4 Poule A pour la saison 2023/2024.

**FC BELGENTIER** : Désengagement de son équipe D4 Poule A pour la saison 2023/2024.

**US OLLIOULES** : Demandant le report de la rencontre D3 Poule A du 10.09.2023 c/ PTT HYERES (arrêté municipal d'Ollioules) au 17.09.2023. La Commission décide de reporter la rencontre à une date ultérieure suite à la participation de l'ASPTT HYERES au cadrage de la Coupe du Var séniors du 17.09.2023

### CALENDRIERS

Suite aux désengagements de l'US BANDOL et du FC BELGENTIER en D4 Poule A, la Commission maintient la Poule à 10 équipes au lieu de 12.

Dans le cas de nouveau désengagement, la commission sera amenée à reconstituer les poules et modifier les calendriers.



*Prochaine réunion  
Jeudi 07 septembre 2023*

**Le Président** : Emile TASSISTRO  
**Le Secrétaire de Séance** : Patrick GUIGUES  
**Le Délégué du C.D** : Jean-Paul RUIZ